

QAF 2018 : Et une lettre de plus pour la majorité

QAF 2018 calcul en cours : on a pu s'apercevoir de l'effet pervers de ne pas avoir retranché l'impôt payé dans le calcul du QAF. En effet la majorité des salariés ont changé défavorablement de QAF sans que leur revenu ait évolué.

La CGT a voté contre cette mesure injuste. Le budget 2018 ne nécessitait pas une telle évolution et d'ailleurs, il a été construit sans celle-ci.

Voilà ce qui vous attend pour 2018 :

La CGT n'a pas voté la réduction des plafonds globaux annuels qui pénalise les salariés.

QAF	A	B	C	D	E	F	G	H	I	
Global annuel	3600	3400	3100	2900	2700	2500	2200	2000	1800	
Inclus										
Liberté (€)	2160	2040	1860	1740	1620	1500	1320	1200	1080	
Activités										
Extérieur Sport	310	300	290	280	270	260	250	240	230	
Taux variable	70%	65%	60%	55%	50%	45%	40%	35%	30%	
Taux fixe				Adultes = 40 % - Enfants 60%						

La CGT a voté les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire :

- Un quota pour l'ensemble des activités « Liberté » Vacances et Voyages, limité à 3 dossiers annuels.
- Nouveaux embauchés positionnés au taux de subvention médian de 50 %.(à défaut de présentation des documents permettant de calculer un QAF)
- L'assiette des subventions hôtel/résidence hôtelière est plafonnée à 200 €/nuitée sur une base 2 personnes, tous frais inclus (pension, demi-pension, petit déjeuner, taxe de séjour).
- Le plafond annuel de subvention des activités sportives ou culturelles pratiquées dans le cadre des sections du CE par des ouvriers droit de statut retraités et leurs ayants droit est porté à 150 €/OD/ section.
- Les CESU achats et services seront au maximum de 1800 €.
- Les CESU garde d'enfants passeront à 300 €/an/enfants.
- La billetterie restera comme au deuxième semestre 2017.

La CGT continue à condamner le mode de calcul du QAF et la baisse des plafonds.

Si vous voulez que les choses changent, il faudra voter CGT aux prochaines élections d'octobre 2018, pour une gestion du CE enfin responsable et juste.



PLUS
DE VOIX
PLUS
DE POIDS